

PROGRAMME DE FORMATION

Du bon usage patrimonial de la société civile | Paris

La société civile est un formidable outil d'organisation patrimoniale. Elle recèle de nombreuses surprises favorables aux parents désireux d'acquérir, de détenir et de transmettre un patrimoine tout en conservant des prérogatives étendues. Une rédaction adaptée des statuts, autorisée par une formidable liberté conventionnelle font de cette technique un instrument de transmission redoutable à de nombreux égards : pouvoir sur mesure, revenus à géométrie variable, fiscalité adaptable. Mais faut-il encore connaître les précautions d'usage et anticiper et maîtriser les risques. Harvest Fidroit Academy se réserve le droit de d'annuler ou de maintenir uniquement en distanciel une formation dont le nombre de participant ne serait pas suffisant. En cas d'annulation, vous serez intégralement remboursé.

Date:	10 nov. 2026 9h-17h30
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Objectifs:	À l'issue de la formation, le participant sera capable : • de maîtriser l'environnement civil, financier et fiscal de la société civile • d'anticiper les points de conflits et de les gérer via des clauses statutaires adaptées • de conseiller le régime fiscal adapté pour le client • de mettre en œuvre des stratégies d'optimisation utilisant la société civil

Partie 1 : Points d'attention lors de la constitution

I - Avec qui constituer une société civile ?

Les époux communs en biens

Le démembrement (apport conjoint, démembrement ab initio)

Enfant mineur

II - Pourquoi constituer une société civile ?

Rédaction de l'objet social

Répartition des bénéfices et des pertes

Partie 2 : Le fonctionnement de la société civile

I – Les pouvoirs financiers

Rappel des mécanismes comptables (définition du résultat et affectation)

Comment les associés peuvent-ils appréhender les revenus

Comment les associés peuvent-ils appréhender le prix de cession d'un bien

II -Le régime fiscal de la société civile et les conséquences

L'imposition de la société : IR/IS

L'imposition des associés : Fiscalité des distributions, IFI, Fiscalité de la cession des parts

Partie 3 : Utilisations pratiques de la société civile

Schéma 1 : Optimiser la transmission d'un bien : Apport de la nue-propriété d'un bien puis donation de la pleine propriété des parts

Schéma 2 : La société civile pour refinancer un bien immobilier privé

Schéma 3 : Société civile et résidence principale : bonne ou mauvaise idée ?

Schéma 4 : La société civile pour sécuriser la transmission au concubin : démembrement croisé des parts ou tontine

Schéma 5 : La société civile pour détenir l'immobilier d'entreprise

Heures réglementaires:	CGPI : • Carte T ou DDA : 7 heures Experts-comptables • 7 heures Cette formation peut répondre aux obligations réglementaires de plusieurs dispositifs. Toutefois, les heures ne peuvent être comptabilisées qu'une seule fois pour justifier vos obligations annuelles de formation continue.
Format:	Présentiel
Moyen pédagogique:	Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF
Public visé:	• CGPI • Experts-comptables • Banquiers conseillers privés • Assureurs • Notaires • Avocats
Moyen d'évaluation:	Quiz de validation des compétences acquises
Intervenants: Catherine ORLHAC, Directrice technique Harvest Fidroit Academy Après 25 ans passés à l'AUREP qu'elle a dirigé et présidé, Catherine ORLHAC a rejoint le groupe Harvest en tant que directrice technique Harvest Fidroit Academy. Reconnue pour son expertise technique en droit patrimonial, elle a été élue personnalité de l'année en gestion de patrimoine (prix Agefi) en 2023, saluant ainsi sa contribution à l'évolution du métier.	

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'unhandicap

